



## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 mars 2013

**PRESENTS :** Mesdames, Roch Monique, Rapin Jacqueline, Longuet Odile, Bourgeois Fatima, Henry Jeanine, Braize Liliane, Kabut Florence, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette,  
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Réale Richard, Pierron André, Favre Pierre, Bidal Claude, Kupper Lionel, Huvenne Bernard, Requet Michel.

**PROCURATIONS :**

Badaire Corinne à *Jacqueline Rapin*, Marre Michèle à *Démolis Hubert*, Gilbert Joel à *Triverio Christian*, Soupa Franck à *Favre Pierre*.

**ABSENTS EXCUSES:** Couason Thierry,

**ABSENTS:** Truchot Hervé, Appert Nicolas,

Arrivée de Réale Richard à 19h12 et de Fillon Sandrine à 19h25 durant l'examen du point n°1, le vote des comptes administratifs. Ils prennent part au vote.

A partir de 20h35, après le vote des budgets primitifs 2013, monsieur Réale et mesdames Bourgeois, Braize et Kabut quittent l'assemblée et donnent procuration : Bourgeois Fatima à *Roch Monique*, Réale Richard à *Pierron André*, Braize Liliane à *Longuet Odile* et Kabut Florence à *Vignaud Christian*.

**NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pierron André a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08-03-2013

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 mars 2013, les élus présents lors de la séance du 8 mars, sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

*Monsieur Bidal Claude précise que le compte rendu n'a pas été voté à la majorité, puisque madame Bourgeois n'était pas présente au moment du vote.*

*Monsieur Huvenne Bernard revient sur le fait que du personnel communal travaillait sur le grillage d'un particulier devant la propriété Hader. Puisqu'il s'agit d'un accident pourquoi ce ne sont pas les assurances qui se chargent des dégâts ? Monsieur Vignaud précise que lors de l'accident un poteau électrique installé sur la voie publique, est tombé sur le grillage et l'a endommagé. Le chef de service est donc allé voir sur place constater les dégâts. Monsieur Vignaud propose de faire passer une note explicative.*

Le compte rendu de la séance du 8 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

---

## EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 19-03-2013

---

Le Maire, Jean-Luc Bidal ouvre la séance et explique qu'en raison de l'assemblée générale de l'association Léman horizon Madagascar ce soir à 20h30, à laquelle participent plusieurs élus, le conseil a été avancé à 19h.

Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour de ce soir, ce point étant directement lié aux finances, il paraît judicieux d'en parler ce soir, plutôt qu'au prochain conseil, celui-ci étant réservé à l'aménagement du territoire et l'approbation du P.L.U.

Le conseil, unanime, accepte ce point supplémentaire ; l'examen du plan prévisionnel de financement proposé par le SYANE pour l'opération « Route de Chavannex ».

Le Maire quitte l'assemblée et nomme Christian Trivério, premier adjoint, Président de séance durant l'examen des comptes administratifs 2012.

### 1-Approbation des comptes administratifs 2012 du Budget Principal et des budgets annexes : Port de Plaisance et Caveaux de Sciez et C.C.A.S.

**Exposé :** Christian Trivério, Maire adjoint

-Présente les Comptes administratifs 2012 ainsi que l'état des restes à réaliser du budget principal et des budgets annexes : Port de Plaisance et Caveaux de Sciez, résumés comme suit :

#### Budget principal :

Investissement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde 2012	R.A.R.
Dépenses	3 184 664,96	1 848 422,70			666 955,00
Recettes	3 184 664,96	2 539 169,70			98 849,00
<b>Excédent</b>		<b>690 747,00</b>		<b>684 424,93</b>	
<b>Déficit</b>			<b>- 6 322,07</b>		
Fonctionnement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde	
Dépenses	5 425 396,00	4 453 632,92			
Recettes	5 425 396,00	5 097 220,60			
Engagement					
<b>Excédent</b>		<b>643 587,68</b>	<b>76 572,75</b>	<b>720 160,43</b>	
Déficit					
Résultat		Réalisé	Reports n-1	Solde	
Excédent		1 334 334,68	70 250,68	1 404 585,36	

**Budget annexe Port de plaisance :**

Investissement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde 2012	R.A.R.
Dépenses	231 255,00	76 244,29			53 361,80
Recettes	231 255,00	119 647,07			
<b>Excédent</b>		<b>43 402,78</b>	<b>92 354,69</b>	<b>135 757,47</b>	
Déficit					
Fonctionnement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde	
Dépenses	365 000,00	308 884,41			
Recettes	365 000,00	343 390,58			
<b>Excédent</b>		<b>34 506,17</b>	<b>30 740,88</b>	<b>65 247,05</b>	
Déficit					
Résultat		Réalisé	Reports n-1	Solde	
<b>Excédent</b>		77 908,95	123 095,57	201 004,52	
Déficit					

**Budget annexe Caveaux de Sciez :**

Investissement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde 2012	R.A.R.
Dépenses	30 802,50	-			13 043,48
Recettes	30 802,50	5 340,00			
<b>Excédent</b>		<b>5 340,00</b>			
<b>Déficit</b>			<b>- 15 802,50</b>	<b>- 10 462,50</b>	
Fonctionnement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde	
Dépenses					
Recettes					
Engagement					
<b>Excédent</b>					
Déficit					
Résultat		Réalisé	Reports n-1	Solde 2012	
<b>Excédent</b>		5 340,00			
Déficit			- 15 802,50	- 10 462,50	

**Budget C.C.A.S.**

Fonctionnement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde
Dépenses	40 000,00	12 680,05		
Recettes	40 000,00	18 300,00		
<b>Excédent</b>		<b>5 619,95</b>	<b>22 899,69</b>	<b>28 519,64</b>
Déficit				
Investissement	Budget	Réalisé	Reports n-1	Solde
Dépenses				
Recettes				
<b>Excédent</b>				
Déficit				
Résultat		Réalisé	Reports n-1	Solde 2012
<b>Excédent</b>		5 619,95	22 899,69	28 519,64
Déficit				

-Demande approbation de ces comptes administratifs.

Comme chaque année, Monsieur Kupper Lionel regrette de ne pas avoir eu suffisamment de temps, d'information et de débat pour examiner précisément les comptes, c'est pourquoi il préfère s'abstenir. L'ensemble de l'opposition partage cette position.

**Décision :**

Après débat et vote, le conseil municipal,

à la majorité moins 6 abstentions (*Bidal Claude, Fillon Sandrine, Kupper Lionel, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Requet Michel*)

- décide approbation du compte administratif 2012 du budget communal,

à la majorité,

-décide approbation des comptes administratifs 2012 des budgets annexes du Port de plaisance, des Caveaux de Sciez et du C.C.A.S.

---

*Retour du Maire Jean-Luc Bidal dans l'Assemblée à 19h40*

**2- Approbation des comptes de gestion 2012 du Budget Principal et des budgets annexes : Port de Plaisance et Caveaux de Sciez et C.C.A.S.**

**Exposé :** Trivério Christian, Maire adjoint

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des « reste à recouvrer » et l'état des « reste à payer »,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que les comptes de gestion 2012 dressés par le Trésorier Principal de Thonon-les-Bains sont en tous points conformes aux comptes administratifs 2012 de l'ordonnateur,

**Décision :**

Après débats et votes, le conseil municipal, **unanime**

- déclare que les comptes de gestion du budget principal, port de plaisance, caveaux de Sciez et C.C.A.S., dressés pour l'exercice 2012 par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

---

**3-Décisions d'affectation des résultats budgétaires 2012 du Budget Communal et budget annexe Port de Plaisance.**

**Exposé :** Trivério Christian, Maire adjoint

Après avoir constaté la concordance des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion 2012 du comptable assignataire,

Considérant les résultats de clôture 2012,

**Décision :**

Sur proposition du Maire et de l'Adjoint chargé des finances communales,  
Après débat et vote, le conseil municipal,

à l'unanimité moins 6 voix contre (*Bidal Claude, Fillon Sandrine, Kupper Lionel, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Requet Michel*)

-décide d'affecter les résultats pour le budget prévisionnel 2013 de la commune comme suit :  
Affectation des 720 160.43€ d'excédent de fonctionnement 2012.

- 1- 520 000€ au compte R1068 de la section d'investissement
- 2- 200 160.43€ en report à nouveau au compte R002 de la section de fonctionnement

à l'unanimité,

-décide d'affecter les résultats pour le budget annexe 2013 du Port de Plaisance comme suit :  
Affectation des 65 247.05€ d'excédent d'exploitation 2012.

- 1- 10 000€ au compte R1068 de la section d'investissement
- 2- 55 247.05€ en report à nouveau au compte R002 de la section de fonctionnement

---

#### 4-Vote des taux d'imposition 2013

Exposé : Trivério Christian, Maire adjoint

En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril 2013. Compte tenu de la forte augmentation des bases, propose de maintenir pour l'exercice 2013 les taux d'imposition 2012, soit :

- Taxe d'habitation : 12.53 % - Taxe foncière (bâti) : 11.70 % - Taxe foncière (non bâti) : 25.20 %  
Pour un produit attendu 2013 de 2 093 824€

Décision :

Entendu exposé du maire adjoint le conseil municipal, unanime

-Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2012,

-Vote les taux d'imposition 2013 comme suit :

Taxe d'habitation 12.53 %

Taxe foncière (bâti) 11.70 %

Taxe foncière (non bâti) 25.20 %

---

#### 5-Vote des budgets primitifs 2013 :

**Budget Communal et budgets annexes Port de Plaisance, Caveaux de Sciez et C.C.A.S.**

Exposé : Monsieur Le Maire et Monsieur Trivério,

Présentent et soumettent à l'approbation du Conseil Municipal, les projets de budgets primitifs 2013, pour le budget principal et les budgets annexes Port de Plaisance, Caveaux de Sciez et C.C.A.S., résumés comme suit :

**Budget Communal :****Section d' Investissement**

Dépenses		
16	Capital des emprunts	424 634,00
20	Immobilisations incorporelles	170 000,00
21	Immobilisations corporelles	712 980,00
23	Immobilisations en cours	2 820 220,00
27	Autres immobilisations financières	105 210,00
	Reste A Réaliser 2012	666 956,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>4 900 000,00</b>
Recettes		
10	F.C.T.V.A.	836 000,00
13	Subventions d'investissement	237 286,07
16	Emprunts	2 000 000,00
23	Immobilisations en cours	316 940,00
001	Solde d'exécution reporté	684 424,93
021	Virement de la section de fonctionnement	475 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	251 500,00
	Reste A Réaliser 2012	98 849
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4 900 000,00</b>

**Section de fonctionnement**

Dépenses		
011	Charges à caractère général	1 530 000,00
012	Charges de personnel	1 835 000,00
65	Autres charges gestion courante	1 047 100,00
66	Charges financières (intérêts emprunts)	269 635,00
67	Charges Exceptionnelles	5 000,00
023	Virement à la section investissement	475 000,00
042	Opération d'ordre entre section	251 500,00
014	Atténuation de produits	36 765,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>5 450 000,00</b>
Recettes		
70	Produits des services	156 000,00
73	Impôts et taxes	2 821 000,00
74	Dotations et participations	2 213 000,00
75	Autres produits de gestion courante	40 825,00
76	Produits financiers	14,57
77	Produits exceptionnels	5 000,00
013	Atténuation de charges	14 000,00
002	Excédent Antérieur reporté	200 160,43
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>5 450 000,00</b>

**Budget annexe : Port de Plaisance****Section Investissement**

Dépenses		
040	Subventions d'équipement	561,00
16	Capital des emprunts	60 100,00
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00
21	Immobilisation corporelles	15 339,00
23	Immobilisations en cours	126 638,20
	Reste A Réaliser	53 361,80
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>276 000,00</b>
Recettes		
1068	Affectation du résultat n-1	10 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	29 892,53
040	Amortissement des immobilisations	100 350,00
001	Solde d'exécution reporté	135 757,47
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>276 000,00</b>

## Budget annexe : Port de Plaisance

### Section d'exploitation

Dépenses		
O11	Charges à caractère général	145 000,00
O12	Charges de personnel	93 757,47
65	Autres charges gestion courante	13 500,00
66	Charges financières (intérêts emprunts)	17 000,00
67	Charges Exceptionnelles	500,00
O42	Dotations aux amortissements	100 350,00
O23	Virement à la section investissement	29 892,53
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>400 000,00</b>
Recettes		
70	Produits des services	343 500,00
75	Autre produits gestion courante	191,95
77	Produits exceptionnel	500,00
O42	Quote part sub d'équipement	561,00
OO2	Excédent Antérieur reporté	55 247,05
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>400 000,00</b>

## Budget annexe : Caveaux de Sciez

### Section d' Investissement

Dépenses		
23	Construction de caveaux	
OO1	Solde d'exécution reporté	10 462,50
	Reste A Réaliser	13 043,48
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>23 505,98</b>
Recettes		
23	Vente caveaux	23 505,98
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>23 505,98</b>

## Budget annexe : C.C.A.S.

### Section de fonctionnement

Dépenses		
60632	Fournitures de petit équipement	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00
63512	Taxe Foncière	200,00
6562	Aides aux familles	15 000,00
6574	Subventions associations	30 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>53 400,00</b>
Recettes		
OO2	Excédent reporté	28 519,64
74	Participation commune	24 800,00
77	Libéralités reçues	80,36
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>53 400,00</b>

### Décision :

Sur proposition du Maire et de l'Adjoint chargé des finances communales,  
Après débat et vote, le conseil municipal,

A l'unanimité moins 6 voix contre (*Bidal Claude, Fillon Sandrine, Kupper Lionel, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Requet Michel*)

-approuve le budget primitif 2013 de la commune,

A l'unanimité

-approuve les budgets primitifs annexes 2013 du Port de plaisance, et des Caveaux de Sciez.

A l'unanimité moins 1 abstention, (*Fillon Sandrine*)

-approuve le budget primitif 2013 du Centre Communal d'Action Sociale.

*Monsieur Réale Richard et mesdames Bourgeois Fatima, Braize Liliane et Kabut Florence quittent l'assemblée.*

**Question supplémentaire : SYANE : Approbation du plan prévisionnel de financement  
Opération : Route de Chavannex – programme 2013**

**Exposé :** Christian Trivério, Maire adjoint

Le Syndicat des Energies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2013, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération «Route de Chavannex » figurant sur le tableau en annexe :

D'un montant global estimé à : 501 942.00 euros

Avec une participation financière communale s'élevant à : 308 836.00 euros

Et des frais généraux s'élevant à : 15 058.00 euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la commune de Sciez :

-Approuve le plan de financement des opérations à programmer et notamment la répartition financière proposée.

-S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

**Décision :**

Le conseil municipal, **unanime**,

**-Approuve le plan de financement et sa répartition financière**

d'un montant global estimé à : 501 942.00 euros

avec une participation financière communale s'élevant à : 308 836.00 euros

et des frais généraux s'élevant à : 15 058.00 euros

-S'engage à verser au S.Y.A.N.E, 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 12 046.00 euros sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

-S'engage à verser au S.Y.A.N.E., les vingt annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2014 aux conditions fixées par le Syndicat après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

---

**6-Rythmes scolaires : Décision de reporter l'application de la loi en septembre 2014**

**Exposé :** Bidal Jean-Luc, le Maire,

Dans le cadre de la loi sur la refondation de l'École, le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, le Maire a désormais la possibilité, comme le Conseil d'école de présenter un projet d'organisation de la semaine scolaire.

Il aura à fixer les horaires d'entrée et de sortie des écoles, la durée de la pose méridienne ainsi que les modalités d'articulation des temps d'enseignement (24h par semaine sur 9 ½ journées) et des temps périscolaires.

Il peut demander des dérogations : samedi matin pour remplacer le mercredi matin ou pour allonger la durée de la demi-journée au-delà de 3h30 ou celle d'une ou plusieurs journées au-delà de 5h30.

Conscient de l'intérêt des élèves, de la nécessité d'une harmonisation du travail des enseignants pour les 24h d'enseignement, des animateurs pour le temps du périscolaire, de la gestion du temps de la pose

méridienne (1h30 minimum) dédié au restaurant scolaire, et du transport ; et bien évidemment des obligations familiales des parents.

**Décision :**

Le Conseil municipal, unanime,

-autorise le Maire à reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014 et adresser un courrier recommandé à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale d'Annecy pour valider ce report, afin de prendre le temps de préparer un Projet Éducatif Territorial avec l'ensemble des partenaires du périscolaire et l'École pour le temps d'enseignement.

---

**7-Personnel communal : création d'un poste Emploi d'Avenir**

**Exposé :** Bidal Jean-Luc, le Maire,

Sur recommandation de Monsieur le sous-préfet, et considérant la nécessité de renforcer le service comptabilité, propose de créer un Emploi d'Avenir au sein de la collectivité.

Ce poste sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013 pour une durée de 3 ans maximum et sera financé à 75% par l'Etat.

**Décision :**

Le conseil municipal, unanime,

-autorise le Maire et signer un Contrat Emploi Avenir pour un poste d'aide comptable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

---

**8- Entrée Ouest : Marché de maîtrise d'œuvre, approbation de la C.A.O.**

**Exposé :** Vignaud Christian, Maire adjoint

Rappelle la délibération N°2013-01-03 en date du 21 janvier 2013 autorisant avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'entrée ouest de Sciez,

Rappelle que cet avenant avait pour objectif de clore le marché signé avec le Cabinet UGUET en septembre 2011, le coût total des travaux ayant été revalorisé.

Un appel d'offres a donc été lancé pour la maîtrise d'œuvre du nouveau projet.

Présente le rapport de la Commission d'Appel d'Offres.

Propose de valider le choix de la CAO et de signer avec le Cabinet UGUET.

**Décision :**

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 6 voix contre (*Bidal Claude, Fillon Sandrine, Kupper Lionel, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Requet Michel*)

- Valide le choix de la CAO et décide de retenir l'entreprise Cabinet UGUET pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux des travaux d'aménagement de l'entrée ouest de Sciez.

---

**9-Renouvellement de la concession du Kiosque de la plage, été 2012.**

**Exposé :** Vignaud Christian, Maire adjoint

Comme chaque année, il convient de signer une convention d'occupation pour le kiosque de la plage.

Présente une proposition de candidature de Madame Chevallet Marie-France.

Précise que c'est Madame Chevallet qui a toujours été attributaire de la concession du kiosque et qu'elle a toujours donné entière satisfaction.

Propose d'accepter l'offre de Madame Chevallet et de renouveler la convention moyennant une indemnité d'occupation de 6 732 euros HT pour la saison 2013.

**Décision :**

Entendu exposé du Maire adjoint

Après débat et voté, le conseil municipal, unanime

-Autorise le Maire à passer et signer convention d'occupation du kiosque de la plage avec Madame Chevallet pour la période du 16 mars au 16 octobre 2013, moyennant une indemnité d'occupation saisonnière de 6 732€ HT.

---

**COMMUNICATIONS DU MAIRE ET  
QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS**

---

**Communication du Maire :**

Dans le cadre de la convention de coopération internationale avec la commune de Vohindava à Madagascar, nous recevons à Sciez monsieur le Maire de Vohindava et deux de ses compatriotes. Ils seront présents au Festival Escapes les 12 et 13 avril et lors d'une « journée rencontre » à laquelle l'ensemble du conseil municipal est d'ores et déjà invité.

**Communication des élus :**

Monsieur Démolis Hubert informe l'assemblée que l'office de tourisme de Sciez et celui de Morillon, invitée d'honneur à la foire de Sciez 2012, organisent le dimanche 7 avril, une sortie ski dans le domaine Le Grand Massif. Les conseils municipaux de Sciez et de Morillon, le comité de foire ainsi que les services techniques sont invités à participer à cette rencontre.

Monsieur Kupper Lionel,

-demande s'il est bientôt prévu de délibérer sur l'appellation Sciez-Sur-Léman et le choix du blason. Le maire répond qu'il est prévu d'examiner ces points d'ici deux séances, la prochaine étant consacrée au PLU.

-souhaite connaître l'état de la commune par rapport à la réglementation de la publicité sur le domaine public. Christian Vignaud explique que le règlement est en cours d'élaboration et sera prochainement soumis au conseil municipal.

Monsieur Démolis Hubert demande à ce que l'appellation Sciez-Sur-Léman et le choix du blason soit examinés par le comité de direction de l'office de tourisme avant d'être soumis au conseil municipal.

**Date prévisionnelle de réunion du conseil municipal :**

Mercredi 3 avril 2013 à 20h

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,

La Séance Publique est levée 21h07 heures

PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 25-03-2013 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS  
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 19-03-2013

SIGNÉ

La secrétaire de séance

PIERRON André



Le Maire

Bidal Jean-Luc



Vu pour être affiché le 25-03-2013 conformément aux prescriptions de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales